



## Vol d'un livre de 10 euros

Par **Drakyo**, le **24/04/2009** à **12:52**

Bonjour,

Le fait de voler un livre d'une valeur de 10 euros dans un établissement privé (Dialogue en l'espèce) entraîne-il inscription de cette infraction au casier judiciaire ?

Merci bien.